



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à onze heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick DENAUD, Maire.

Convocation : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Nombre de membres

En exercice : 10

Procurations : 2

Votants : 10

Etaient présents : M. DENAUD, Mme VALADE, M. PRIVAT, Mme MOREAU,
Mme VAREILLE, Mme POTIGNY, M. DIDIERJEAN, M. GUILLON.

Excusés : M. SARTOUX a donné procuration à M. DENAUD
M. PETIT a donné procuration à Mme VALADE

Absents :

Secrétaire de séance : Lucile VAREILLE

12.2023 Budget primitif 2023

Vu le Code général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel ;


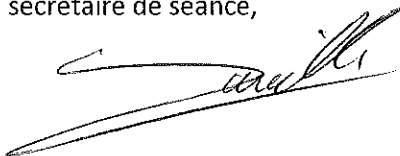
Après avoir entendu l'exposé de Mme Valade, 1^{ère} adjointe aux finances,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2023 de la commune annexé à la présente et arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 217 155,68 €	1 217 155,68 €
Dont restes à réaliser	794 955,68 €	553 118 €
Fonctionnement	1 402 874,37 €	1 402 874,37 €
TOTAL	2 620 030.05 €	2 620 030.05€

La secrétaire de séance,



Le Maire,
Patrick DENAUD

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 4/03/23
et de sa publication le 21/03/23